



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

13 MAI 2026



ID : 033-213302078-20260429-DELIB202645-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026.45 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS ANNEE 2025

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	22 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	29 AVRIL 2026
Conseillers présents	26	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	X	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	M. Lucas BEURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
GLIZE Caroline 1 ^{er} Adjointe				
VEYSSIERE André, Adjoint				
CARRERE Sophie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
RICHEFORT Julie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
FLAHAUT Serge, Adjoint		X		M. Thierry DUBREUIL
SARRAUTE Valérie, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CARO Chantal, CM				
SIMON Eric , CM				
CHEDEVILLE Maud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIBERT Ainhoa, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM				
BANYMANDHUB Sarah, CM				
GUEGAN Malo, CM				
LEBRUN Estelle, CM				
LAGENEBRE Olivier, CM				
JESSON Yasmina, CM				
BEURAIN Lucas, CM				
PIERRE Julia, CM		X		Mme Julie RICHEFORT
De NARDI Jean-Paul, CM				
SICARD Hélène, CM				
MONTAUBAN Frédéric, CM				
VENEZIA Monique, CM				
JOURDAN François, CM				

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - contact@izon.fr

www.izon.fr



Délibération 2026.45

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
ANNÉE 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 21 avril 2026 ;

Considérant que pour apporter une meilleure connaissance des mutations opérées par la collectivité, l'Assemblée délibérante doit débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité,

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération du Conseil municipal,

Considérant que ce bilan est annexé au Compte Financier Unique 2025,

Considérant que le bilan comprend donc les acquisitions et cessions immobilières décidées par délibérations de l'année 2025 d'une part et celles décidées par délibérations des années antérieures mais dont le transfert de propriété est intervenu en 2025, d'autre part,

Considérant que cette délibération ne donne pas lieu à un vote,

Les cessions et acquisitions réalisées ou prévues durant l'année 2025 sont les suivantes :

I- CESSIONS FONCIERE IMMOBILIERE

Délibération	Objet	Section	N°	Contenance	Identité de l'Acquéreur	Prix	Date de signature de l'acte
2025.57	Implantation d'une nouvelle brigade de gendarmerie	AO	141	6 137m ²	Gironde Habitat	184 110,00€	03.03.2026

I – CESSIONS DE BIENS MOBILIERS

Délibération	Objet	N° d'inventaire	Identité de l'Acquéreur	Prix	Date de signature de l'acte
Décision 2025-07	Véhicule de type Citroën Berlingo	2018-2182BERLINGO	Car Service Plus	1 500,00€	26.08.2025

II – ACQUISITIONS

Délibération	Objet	Section	N°	Contenanc e	Identité du Cessionnaire	Prix	Date de signature de l'acte
2024.63	Aménagement paysager	AO	115	9 244m ²	Consort Hervé	50 000,00€	14.02.2025
2024.61	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	AP	5 - 6	8 836m ²	Consorts Girac	25 000,00€	28.04.2025
2024.78	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	AP	7	3 777m ²	Consort Barjolin	10 575,00€	28.04.2025
2024.62	Création de cheminement piétonnier dans les espaces naturels	AA	42 - 45	6 351m ²	Consorts Billac	1,00€ symbolique Non réclamé	28.04.2025
Décision de préemption 2025-01	Sauvegarde et mise en valeur	AP	143	321m ²	Consorts Hidier et Traumat	38 000,00€	15.05.2025
2024-47	Accès au Port d'Izon dans le cadre du Plan paysage	B	2548-550-2555-2758	11 995m ²	Conseil Départementale de la Gironde	11 995,00€	04.06.2025
2024.79	Revitalisation du centre bourg	AP	285 - 305	144 m ²	Gironde Habitat	155 000,00€	29.10.2025
2025.37	Réserves Foncières	AH	77 - 78 - 207	11 770m ²	Consorts Fonteyne	5 000,00€	18.02.2026
2025.43	Réalisation d'un projet culturel et/ou social	D	685 - 686 -687 -688 -689 -690	5 840m ²	Consorts Gachet	Donation Valeur vénale de 348 000,00€ selon estimation des domaines	Non signé

Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

DECIDE

- DE PRENDRE acte du bilan des acquisition et des cessions opérées par la Commune pour l'année 2025, ci-avant énuméré.

Publiée le
Le Secrétaire de séance



Lucas BEAURAIN

Le Maire,

«certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,
«informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr



Fait à Izon, le 29 avril 2026
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.